

**Lettre ouverte à Madame Najat Vallaud-Belkacem,
Ministre de l'Éducation Nationale
et à Monsieur Thierry Mandon,
secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur à la Recherche**

Madame la Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'État

En janvier 2015, quelques jours après les tragiques événements ayant touché notre pays, vous avez reçu une lettre ouverte signée par plus d'une centaine de formateurs de l'ÉSPÉ d'Aquitaine.

Depuis lors le Ministère de l'Éducation Nationale a pris plusieurs décisions confirmant l'importance que vous accordez à la formation des enseignants de l'école de la République et à leurs missions d'instruction et d'éducation dans le cadre des principes républicains et démocratiques. Nous saluons plus particulièrement la réactivité du Ministère de l'Éducation Nationale, qui a rapidement publié *Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les Valeurs de la République*. Parmi ces mesures figurent, entre autres, la nomination d'un "réfèrent laïcité" dans chaque ÉSPÉ et chaque Rectorat, ainsi que la décision d'évaluer systématiquement dans les concours de recrutement « *la capacité des candidats à expliquer et à faire partager les valeurs de la République* ».

Plus largement, la volonté de la Présidence de la République de faire de la jeunesse une priorité, qui se traduit notamment par la Loi de Refondation et par la réforme de la formation des enseignants et des éducateurs, se concrétise également en ce moment par une hausse globale du nombre des postes offerts aux concours. Nous nous réjouissons évidemment de ces intentions politiques, qui provoqueront à la rentrée 2015 une assez forte hausse des effectifs des fonctionnaires stagiaires accueillis dans les ÉSPÉs. Parallèlement l'attractivité de nos formations a tendance à être confortée, ce que confirme la montée en puissance des pré-inscriptions dans les premières années des masters MEEF pour la rentrée 2015.

À titre d'exemple, l'ÉSPÉ d'Aquitaine formera en 2015/2016 un effectif quasiment doublé de Professeurs des Écoles stagiaires, tandis que les pré-inscriptions en M1 MEEF *Enseignement du Premier Degré* ont atteint le niveau historique de 1283 étudiants.

Malheureusement il y a un gouffre entre cette ambition nationale et la réalité de sa mise en œuvre sur le terrain. Nous nous permettons donc de nous adresser à nouveau à vous car la situation de la formation des enseignants en Aquitaine n'a cessé de se dégrader depuis notre précédent courrier, au point d'avoir

aujourd'hui largement dépassé les limites du soutenable.

Nous ne reviendrons pas sur l'analyse du cadre universitaire général dans lequel est placée la formation des enseignants, tant il est désormais établi que ce cadre est surdéterminé par les effets de la Loi LRU dite « Pécresse », par les contraintes budgétaires importantes qui obèrent les possibilités d'action des ÉSPÉs, par un *management* souvent très indifférent aux enjeux de la formation et de la Loi de Refondation de l'École, et par la difficulté de « faire réussir » les partenariats ESPE/Universités/Rectorat sans lesquels la réforme de la formation des enseignants ne peut pas produire des effets positifs.

Ces éléments généraux montrent que les difficultés croissantes que connaît la réforme de la formation des enseignants tiennent avant tout à des facteurs structurels et à l'absence d'une politique visant à tempérer l'autonomie budgétaire des Universités et à préserver un budget spécifique pour les ÉSPÉ et la formation des enseignants.

Nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur des éléments concrets spécifiques qui confirment que la réforme de la formation des enseignants n'est pas appliquée de façon satisfaisante dans notre ÉSPÉ et que la Loi de la République n'y est pas respectée.

En effet, la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine s'est enfermée dans la logique strictement comptable dite de « l'enveloppe fermée » : quelle que soit la hausse du nombre des étudiants et des fonctionnaires stagiaires, quelles que soient les préconisations ministérielles, quoi que dise la Loi, le directeur de l'ÉSPÉ n'envisage pas d'obtenir davantage de moyens pour son établissement, ce qui le conduit à imposer des décisions allant tout à fait à l'encontre des volontés ministérielles, comme le montrent les exemples suivants.

1) Alors que la transformation positive de l'École nécessite une amélioration de la formation des enseignants et la construction d'un continuum de formation allant pour le moins de la licence à la deuxième année post-titularisation, rien n'est pensé en ce sens. Au contraire, la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine vient d'imposer à toutes les formations M2, qui concernent au premier chef les fonctionnaires stagiaires, **une baisse de 20% des horaires de formation sans contrepartie d'aucune sorte**. Concrètement, voici à quoi aura droit un professeur des écoles stagiaire l'année prochaine :

- * 9h pour les Arts Visuels ;
- * 9h pour l'Éducation musicale ;
- * 14h pour l'Éducation Physique et Sportive ;
- * 16h à partager entre les sciences expérimentales (Physique, SVT) et la technologie ;
- * un horaire de français qui ne permet plus de donner une formation

à l'enseignement de la lecture ;

* et ainsi de suite...

La faiblesse de ces horaires de formation est sans commune mesure avec les ambitions posées dans la Loi. Nous assistons au contraire à une dégradation sans précédent du caractère universitaire et professionnalisant de la formation des enseignants.

2) Alors que le stage en responsabilité à mi-temps est pour les fonctionnaires stagiaires le cœur pédagogique de leur formation, **la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine vient de réduire de moitié le nombre des visites en classe des fonctionnaires stagiaires Professeurs des Ecoles effectuées par les formateurs de l'ÉSPÉ**. Du coup il ne reste plus qu'une visite évaluative par semestre ; les visites « conseils » disparaissent, ce qui coupe le lien pourtant si crucial entre le vécu de classe et les situations d'enseignement et de formation proposées par les formateurs. Comment parler d'une formation « intégrative », dans ce cas ? Pourtant l'enquête présentée en Comité d'Orientation Scientifique et Pédagogique le 23 juin 2015 par la direction elle-même montre que les M2 MEEF *Premier degré* plébiscitent les visites conseils dont ils bénéficiaient encore en 2014-2015 (plus des 2/3 demandent leur maintien !).

3) Alors que le tronc commun de formation est un dispositif majeur de la réforme de la formation des enseignants, **la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine vient de réduire de 20% son volume, et ce sans contrepartie dans le parcours de formation**. Cela contredit totalement les préconisations de la récente note ministérielle du 30 avril 2015, qui indique que la construction de compétences professionnelles communes et l'acquisition d'une culture professionnelle partagée est une ambition essentielle pour les divers parcours de formation.

Ayant refusé de mettre en œuvre une évaluation par les usagers - pourtant préconisée par le Ministère - et de s'appuyer sur les compétences des formateurs, la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine a imposé un appauvrissement réel du tronc commun, comme le montrent les exemples suivants, indiquant les volumes de formation cumulés sur les deux années des masters MEEF :

* la psychologie de l'enfant et de l'adolescent est réduite à 6h ;

* la prévention des violences scolaires est réduite à 3h ;

* la connaissance sociologique des publics et des acteurs a quasiment disparu ;

* la lutte contre les discriminations est réduite à 4h.

Cet émiettement n'a pas de sens et diminue grandement la portée de ce tronc commun pourtant si important dans le cursus de formation.

4) Alors que la question de la laïcité et de la transmission des valeurs de la République est jugée de plus en plus prioritaire, **la direction de l'ÉSPÉ**

d'Aquitaine vient de réduire la part qui lui est consacrée dans la formation. Pourtant les heures qui y étaient consacrées jusqu'alors étaient généralement très appréciées des étudiants. Il ne restera en 2015-2016 sur l'ensemble des deux années de master que 6h de formation partagées entre trois disciplines. **Les fonctionnaires stagiaires, pourtant placés en première ligne pour faire la promotion de la laïcité, n'auront aucun enseignement sur ce thème !** Pour procéder à cette liquidation de la question laïque, la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine a imposé sans concertation un « référent laïcité » de son choix, au mépris de la reconnaissance du travail effectué par les formateurs et de l'expertise scientifique de plusieurs enseignants-chercheurs. Tout cela est intolérable.

5) Alors que les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation retrouvent progressivement de l'attractivité, **la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine refuse de réunir les conditions d'accueil nécessaires à la réussite du parcours de formation des étudiants.** Débordée par la montée en puissance des demandes d'inscription, la direction tente de décourager les étudiants en ne leur fournissant aucune information sur leur poursuite d'études. À ce jour, le directeur de l'ÉSPÉ affirme publiquement qu'il ne veut plus accepter en M2 les non-lauréats des concours, ce qui contredit totalement les directives du Ministère. Dépourvus d'information, les étudiants ne savent pas si leur demande d'admission en M2 (ou dans une préparation au concours) sera acceptée, s'ils doivent revoir leur contrat de travail, envoyer leur préavis de fin de bail locatif, tenter de s'inscrire (bien tardivement) dans une autre ÉSPÉ, etc. Nous sommes scandalisés devant cet effondrement du service public, dont les conséquences sont terribles pour des jeunes qui avaient fait de l'enseignement et de l'éducation leur projet professionnel.

6) Alors que l'ÉSPÉ doit être une construction collégiale porteuse d'une ambition collective, **la direction de l'ÉSPÉ d'Aquitaine avive la mise en concurrence des différents secteurs de formation et des différentes catégories de personnels.** Cela aboutit à des formes de pression inacceptables, dont voici quelques exemples :

* dire aux responsables de mentions et de parcours de master que s'ils exigent les moyens nécessaires à l'accueil et à la formation des étudiants et des fonctionnaires stagiaires, ces moyens seront enlevés à d'autres formations : « *si je donne aux PLC, j'enlèverai aux PE...* »

* dire aux enseignants que s'ils réclament des recrutements (rendus nécessaires par le flot montant des étudiants et des fonctionnaires stagiaires), il faudra « *licencier des agents* » (en ne renouvelant pas leur contrat)...

* dire aux agents que quand les enseignants obtiennent un poste supplémentaire, ce sont « *trois agents non-titulaires* » qu'il faut évincer...

Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État, les signataires de cette lettre sont fortement engagés dans la formation des enseignants de l'École de la République ; ils sont les premiers soutiens d'une réforme à l'ambition partagée, dans une visée de transformation positive du système éducatif, à l'horizon de l'égalité des chances et de la réussite de tous ; ils souffrent pourtant de voir la dégradation scandaleuse de la formation et la non-application de la Loi ; ils refusent de porter la responsabilité de cet échec annoncé, qui va à l'encontre du sens même de leur métier. **Ils attendent de vous une intervention politique pour remettre sur les bons rails une réforme qui est actuellement conduite – au moins au niveau de l'ÉSPÉ d'Aquitaine - vers un fiasco dont les générations à venir paieront le prix.** Plus que jamais notre société a besoin de son École et d'une solide formation pour ses enseignants. Force est pourtant de constater que la dégradation du cadre réel de formation va tout à fait à l'encontre de cela.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État, l'expression de notre haute considération et de nos meilleurs sentiments républicains.

Bordeaux, le 30 juin 2015

Liste des premiers signataires (formateurs à l'ESPE d'Aquitaine)